



## Déclaration du SNES, SNESUP, SNEP / FSU

### CAPA des agrégé.e.s de l'Académie de Reims

le 17/01/2018

Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Nous ne pouvons installer cette CAP sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élu.e.s.

La FSU est la première fédération chez les agrégé.e.s. Les collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mène la FSU pour l'école et pour les agrégé.e.s. Ce vote nous conforte dans notre rôle et notre responsabilité de représentant de toute la profession.

Nous nous félicitons de la hausse de la participation lors de ce scrutin qui confère à l'ensemble des élu.e.s paritaires de la FSU, une représentativité incontestable.

Cette hausse de la participation, malgré des dysfonctionnements électroniques, confirme l'attachement des collègues au paritarisme. Or, les orientations défendues dans CAP 22, avec une remise en cause sans précédent des conseils paritaires, sont une impasse et doivent être abandonnées. Supprimer toute représentation possible des personnels lors des CAPA serait une dégradation forte des droits des personnels et une dégradation forte du climat dans les établissements. Personne n'y a intérêt. Une vraie revalorisation du dialogue social passe par des moyens syndicaux spécifiques dégagés pour les élu.e.s du personnel.

Toujours sur la participation, nous notons que, malgré son augmentation, elle reste inférieure à celle de 2008. La procédure électronique comporte encore nombre de problèmes. Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (aed, avs, aesh, contractuels enseignants). Selon nos remontées, il semble que le kiosque de vote n'ait pas été installé dans des conditions garantissant l'anonymat de vote dans un certain nombre d'établissements.

Nous souhaitons également rappeler le contexte social actuel. Les enseignants, comme beaucoup de français, souffrent d'un pouvoir d'achat en berne. Nous continuons de dénoncer le gel du point d'indice pour les personnels. Le gouvernement a, en effet, fait le choix de maintenir le gel de la valeur du point d'indice quand, en parallèle, le doublement du CICE (40 milliards d'euros, soit près de 80% du budget de l'éducation nationale) se fait sans contrôle et sans contrepartie ! Un véritable chèque en blanc quand les besoins éducatifs se font sentir -et à l'heure même où les inégalités sont à juste titre dénoncées par les diverses mobilisations actuelles.

La FSU continue à revendiquer la nécessité de revalorisation importante des rémunérations des enseignants. Il y a également la question des différentes classes ou grades. Les mandats syndicaux que la FSU défend sont ceux d'une carrière en une seule classe (grade). Dans la construction actuelle de la grille, la FSU considère que l'objectif à atteindre est de permettre à l'ensemble des agents du corps d'accéder à la classe exceptionnelle et à ses indices terminaux. Sa traduction dans les faits suppose à la fois d'agir sur le ratio fixant le nombre de places maximum de la classe exceptionnelle, mais aussi sur la possibilité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2 et d'élargir les conditions d'accès au vivier 1.

L'éducation nationale, encore plus dans les endroits les plus difficiles, a besoin de collectifs de travail solides. Ce n'est pas en attisant les rancœurs, déceptions et injustices dans l'accès à ce grade que l'on va renforcer ces collectifs. Ces sujets de mécontentement ont déjà plusieurs fois été évoqués ici. Il nous semble important de les rappeler à nouveau car des mouvements comme celui des « stylos rouges » soulignent qu'ils sont extrêmement partagés par nombre de nos collègues et que trop d'enseignants se sentent de plus en plus déconsidérés. Il nous apparaît dans ce cadre que la loi dite « pour une école de la confiance » est une nouvelle attaque contre le monde enseignant en voulant instaurer un « devoir de réserve » qui est une atteinte directe à la liberté d'expression.

Pour en terminer sur les questions générales, nous continuons de contester les réformes du lycée général, technologique et professionnel, tant sur la forme que sur le fond. Par ailleurs, en ce qui concerne la rentrée 2019, les suppressions de postes (99 soit 58 postes auxquels s'ajoutent 14 ETP transformés en HSA) et les augmentations massives des heures supplémentaires inhérentes à ce choix, gouvernées par la seule logique budgétaire, auront des conséquences sérieuses et accroîtront, non seulement, les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, mais aussi, entre personnels et personnels de direction. S'ajoute à cela la volonté du ministre d'imposer une seconde heure supplémentaire obligatoire. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves.

Sur la CAPA elle-même, nous insistons sur la stricte confidentialité des documents de travail avant la tenue de la commission paritaire. Nous nous permettons de souligner que ce rappel concerne tout autant les représentants syndicaux que ceux de l'administration.

Tous les élu-e-s titulaires et suppléants doivent être en mesure de pouvoir assurer leur mandat en disposant du temps nécessaire et des moyens indispensables pour préparer chaque CAPA et chaque FPMA, intervenir en séance et rendre compte. Cela passe par le respect, a minima, des dispositions réglementaires, en matière de transmission et de réception des documents. Nous assurerons d'autant mieux nos responsabilités d'élu.e.s, si nous sommes remplacés lors, par exemple, des FPMA de mutations.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Nous serons les garants du droit de chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

Soyez persuadés, Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues, que nous remplirons avec la conviction et l'engagement qui nous caractérisent le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité pour faire résonner leurs revendications dans cette instance.